

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 7 juillet 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 7 juillet 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Madame Karo Poirier Maire suppléante
 Monsieur Luc Larivière Conseiller
 Monsieur Steve Lefebvre Conseiller
 Monsieur Yvon Pelletier Conseiller
 Monsieur Gaston Lacroix Conseiller
 Monsieur Pierre Parisien Conseiller

Est absent : Monsieur Réjean Major Maire

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence de la maire suppléante, Madame Karo Poirier.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Karo Poirier, maire suppléante, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2015-07-07-161

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015
- 0-4 Période de questions
- 0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2015

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2015
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2015
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2015
- 100-7 Vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier – Liste des propriétés
- 100-8 Ordinateurs – Demande de prix et acquisition

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- 200-3 Service de sécurité incendie – Acquisition de radios portatifs
- 200-4 Autorisation de présence – Rencontres des pompiers

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Journalier – Confirmation d'embauche des candidats
- 300-3 Rechargement – Chemins municipaux et sectoriels

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables
- 400-5 Technicien en hygiène du milieu – Confirmation d'embauche d'un candidat
- 400-6 Association du lac Cameron - Demande de contribution – Tests d'eau

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant les mois de juin 2015
- 600-3 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 276, règlement modifiant le règlement numéro 85 – Modification de l'article 5.1.7 - Prohibitions
- 600-4 Processus d'adoption du règlement numéro 277, règlement modifiant le règlement numéro 85 – Ajouts d'usages terrain de camping et marché public à la zone A-133
- 600-5 Processus d'adoption du règlement numéro 278, règlement modifiant le règlement numéro 85 – Ajout d'usage c3 à la zone A-125-1
- 600-6 Balisage de la rivière Gatineau

- 600-7 Municipalité de Délage – Demande d'appui – Rampe de mise à l'eau au lac des Trente et Un Mille
- 600-8 Règlement sur les nuisances – Appui à l'inspecteur municipal
- 600-9 Petite école de rang – Subvention - Autorisation de signature

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Entretien du Centre municipal

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Nettoyage de la façade du Centre municipal

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015

M.B. 2015-07-07-162

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2015, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Aucune question n'est posée.

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de juin 2015

Le maire Réjean Major, a déposé son rapport d'activités pour le mois de juin 2015.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 **Suivi des procès-verbaux**

100-2 **Rapport de délégation de pouvoirs**

M.B. 2015-07-07-163

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} juin 2015 au 30 juin 2015, pour un montant total de 8 279.18 \$.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

100-3 **Suivi budgétaire du projet de voirie 2015**

Le suivi budgétaire du projet de voirie en date du 30 juin 2015 est déposé pour information aux membres du conseil.

Projet de voirie 2015 - Budget supplémentaire

M.B. 2015-07-07-164

Considérant que le solde disponible inscrit au suivi budgétaire du projet de voirie en date du 30 juin 2015 est de 10 870\$;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de débloquer un budget supplémentaire de 30 000\$ afin de continuer l'exécution des travaux de voirie. Les crédits pour ce budget supplémentaire proviendront du surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

100-4 **Approbation de la liste des virements de crédits**

100-5 **Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2015**

M.B. 2015-07-07-165

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de juin 2015 pour un montant total de 145 893.27\$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 **Approbation de la liste des comptes à payer au 30 juin 2015**

M.B. 2015-07-07-166

Sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 juin 2015 pour un montant de 84 393.31 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier – Liste des propriétés

M.B. 2015-07-07-167

Considérant la liste des propriétés telle que déposée par la directrice générale;

Considérant qu'il serait peut-être intéressant pour la municipalité d'acquérir certaines de ces propriétés;

Considérant qu'une étude doit être faite afin de vérifier l'emplacement et le potentiel de ces propriétés;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de référer cette liste à un comité pour étude. Le comité sera formé des membres du conseil intéressés et disponibles, de la directrice générale ou son adjointe et de l'inspecteur municipal.

Adoptée à l'unanimité

Vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier – Liste des propriétés

M.B. 2015-07-07-168

Considérant la recommandation formulée par notre avocate responsable de la perception des arrérages de taxes;

Considérant la liste déposée suite à cette recommandation;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'accepter la liste déposée, soit la liste des propriétés pour la vente des immeubles pour non-paiement de l'impôt foncier.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Ordinateurs – Demande de prix et acquisition

M.B. 2015-07-07-169

Considérant que certains ordinateurs ne répondent plus aux exigences des logiciels utilisés par le personnel municipal;

Considérant que l'acquisition de ces ordinateurs remonte à plusieurs années, soit en 2006 pour l'ordinateur de l'inspecteur municipal, 2009 pour celui de la directrice générale et 2010 pour l'ordinateur à la réception;

Considérant que deux de ces ordinateurs pourraient être utilisés par les clients de la bibliothèque afin d'augmenter l'accessibilité à internet;

Considérant que l'ordinateur portable de la directrice générale, acquis en 2007, ne répond plus efficacement à ses besoins et nécessite un changement de la carte maîtresse;

Considérant qu'il est nécessaire que le personnel municipal ait des outils de travail répondant à leurs besoins;

Considérant que cette dépense a été prévue au budget 2015 et ce, pour un montant de 6 000\$;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater le directrice générale, Claudia Lacroix, pour procéder à des demandes de prix auprès d'au moins deux fournisseurs régionaux et de procéder à l'acquisition de trois nouveaux ordinateurs (poste et moniteur) pour la directrice générale, l'inspecteur municipal et la réceptionniste et ce, selon la plus basse soumission déposée pour des ordinateurs de même qualité et de performance semblable. Cette dépense sera imputée au poste « Immobilisations - Administration » (03-600-00-000).

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de juin 2015.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

200-3 Service de sécurité incendie – Acquisition de radios portatifs

M.B. 2015-07-07-170

Considérant l'embauche de trois nouveaux pompiers volontaires en décembre 2014;

Considérant qu'un des pompiers volontaires ne possède plus de radio portatif;

Considérant la demande de prix effectuée par le directeur du service incendie, Richard Carle;

Considérant la montant inscrit au budget 2015 pour ces acquisitions, soit la somme de 2 000\$;

Considérant que le prix obtenu représente une somme de 1 919.80\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de procéder à l'acquisition de quatre radios portatifs et deux batteries pour le service de sécurité incendie auprès de l'entreprise Exel Radio inc. Cette dépense sera imputée au poste « Pièces et accessoires - Incendie » (02-220-00-640).

Adoptée à l'unanimité

200-4 Autorisation de présence – Rencontres des pompiers volontaires

M.B. 2015-07-07-171

Considérant la demande de la conseillère responsable du dossier « incendie »;

Considérant que cette demande consiste à être présente lors des rencontres mensuelles des pompiers;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de mandater la conseillère Karo Poirier afin qu'elle soit présente, selon ses disponibilités, lors des rencontres mensuelles que tiennent les pompiers.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics

300-2 Journaliers – Confirmation d'embauche des candidats

M.B. 2015-07-07-172

Considérant la résolution M.B. 2015-05-04-104 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 4 mai 2015 mandatant la directrice générale pour compléter une demande de subvention salariale auprès d'Emploi-Québec;

Considérant la réponse positive reçue d'un représentant d'Emploi-Québec pour l'octroi de deux subventions salariales;

Considérant que dans ladite résolution, les personnes faisant partie du comité de sélection pour l'embauche des candidats pour ces postes sont nommées;

Considérant que les membres du comité qui ont participé aux entrevues, soit le maire Réjean Major, le conseiller Pierre Parisien et la directrice générale Claudia Lacroix, ont rencontré en entrevue quelques candidats pour combler les deux postes de journalier;

Considérant les directives reçues d'Emploi-Québec quant à la sélection des candidats;

Considérant que les deux candidats sélectionnés répondent à l'exigence formulée par Emploi-Québec et sont admissibles à la subvention salariale octroyée par cet organisme;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de procéder à l'embauche de Roxanne Froment et Alain Lyons comme journalier au sein de la municipalité de Bouchette pour une période maximale de 26 semaines à quarante heures par semaine et ce, au taux convenu. La date de début de l'emploi est fixée au 15 juin 2015. La dépense reliée à ces embauches sera imputée aux postes « Rémunération voirie » (02-320-10-141) et « Contribution employeur voirie » (02-320-10-222).

Adoptée à l'unanimité

300-3 Rechargement – Chemins municipaux et sectoriels

M.B. 2015-07-07-173

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mettre l'accent sur le rechargement des chemins municipaux et sectoriels en priorité pour les travaux de voirie à être exécutés en juillet 2015.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

400-5 **Technicien en hygiène du milieu – Confirmation d'embauche d'un candidat**

M.B. 2015-07-07-174

Considérant la résolution M.B. 2015-01-12-008 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015 et mandatant la directrice générale pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emplois d'été Canada 2015 » pour la période estivale 2015;

Considérant la réponse positive reçue pour une subvention relative à un étudiant et ce, pour un poste de technicien en hygiène du milieu;

Considérant qu'un appel de candidatures a été affiché par la directrice générale et ce, en avril 2015;

Considérant la résolution M.B. 2015-05-04-108 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2015 formant le comité de sélection relativement à cet emploi;

Considérant que les membres du comité qui ont participé aux entrevues, soit le maire Réjean Major et la directrice générale Claudia Lacroix, ont rencontré en entrevue quelques candidats pour combler ledit poste;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu que de procéder à l'embauche d'Antoine Taillon, étudiant, comme technicien en hygiène du milieu pour la période estivale, à 40 heures de travail par semaine, au taux horaire convenu et ce, pour une période maximale de huit semaines. La date de début de l'emploi est fixée au 29 juin 2015.

Adoptée à l'unanimité

400-6 Association du lac Cameron - Demande de contribution – Tests d'eau

M.B. 2015-07-07-175

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de contribuer la somme d'environ 250\$, soit la même somme que pour les autres associations, pour l'exécution de tests d'eau effectués par l'Association pour la protection du lac Cameron. Cette dépense sera imputée au poste « Dons – Hygiène » (02-495-00-340).

Adoptée à l'unanimité

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de juin 2015

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de juin 2015 sont déposées.

600-3 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 276, règlement modifiant le règlement numéro 85 – Modification de l'article 5.1.7 – Prohibitions

M.B. 2015-07-07-176

DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 276

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 afin d'y ajouter le terme «Conteneur» aux prohibitions

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité recommandent au conseil municipal une telle modification;

- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 1, Luc Larivière, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 avril 2015, afin d'y ajouter le terme « Conteneur » aux prohibitions citées à l'article 5.1.7 du chapitre V, dispositions communes à toutes les zones, véhicules désaffectés ou autres;
- ATTENDU QU'** un premier projet de règlement a été adopté par les membres du conseil lors de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2015;
- ATTENDU QU'** une assemblée publique aux fins de consultation s'est tenue le 1^{er} juin 2015 à 18 h 30;
- EN CONSÉQUENCE,** sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 276 modifiant le règlement numéro 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Modification de l'article 5.1.7 du chapitre V, disposition communes à toutes les zones

L'article 5.1.7 du règlement numéro 85 est modifié par l'article suivant :

Véhicules désaffectés ou autres

L'emploi de wagons de chemins de fer, de tramways, d'autobus, remorques ou autres véhicules-moteurs désaffectés et / ou immatriculés ou non de même nature, de même que tout conteneur, est prohibé pour toutes fins à moins d'évènements spéciaux dans le cadre de festivités.

Rien dans le cadre de ce règlement ne pourrait soustraire le propriétaire ou locataire d'un véhicule désaffecté servant à une fin marchande quelconque de se prévaloir des autorisations ou permis qui pourraient être requis par la municipalité.

Article 3 – Exemption pour un exploitant agricole enregistré

Les exploitants agricoles enregistrés sont exemptés de cet ajout du mot conteneur à la liste des prohibitions décrits à l'article 5.1.7. Donc, un exploitant agricole enregistré pourra utiliser un conteneur pour l'exploitation de sa ferme mais ce conteneur ne devra en aucun temps être visible de la route.

Article 4 – Définition

Conteneur

Caisson métallique conçu pour le transport de marchandises par différent mode de transport faisant partie de la catégorie des unités de transport intermodal. La norme ISO pour la longueur de ces caissons est de 20 pieds (6.096 m), 30 pieds (9,144 m) et 40 pieds (12.192 m) et d'une largeur de 8 pieds (243.84 cm) (système de mesure reconnu par ISO).

Article 5 - Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Adoptée à l'unanimité

600-4 Processus d'adoption du règlement numéro 277, règlement modifiant le règlement numéro 85 – Ajouts d'usages terrain de camping et marché public à la zone A-133

M.B. 2015-07-07-177

Considérant la résolution M.B. 2015-04-05-112, adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 mai 2015;

Considérant que cette résolution adoptait le premier projet de règlement numéro 277, règlement modifiant le règlement de zonage;

Considérant que, selon l'avis émis par le coordonnateur du service de l'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, cette modification souhaitée n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles;

Considérant que suite à la réception de cet avis, la municipalité doit abandonner ce projet de modification réglementaire;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2015-04-05-112, résolution qui adoptait le premier projet de règlement numéro 277.

Adoptée à l'unanimité

600-5 Processus d'adoption du règlement numéro 278, règlement modifiant le règlement numéro 85 – Ajout d'usage c3 à la zone A-125-1

M.B. 2015-07-07-178

Considérant la résolution M.B. 2015-04-05-113, adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 mai 2015;

Considérant que cette résolution adoptait le premier projet de règlement numéro 278, règlement modifiant le règlement de zonage;

Considérant que, selon l'avis émis par le coordonnateur du service de l'aménagement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau, cette modification souhaitée n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles et du principe de priorisation des activités agricoles à l'intérieur de la zone agricole;

Considérant que ce projet ne peut être jugé conforme au schéma puisqu'il vise plutôt l'introduction d'activités commerciales dans la zone agricole;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2015-04-05-113, résolution qui adoptait le premier projet de règlement numéro 278.

Adoptée à l'unanimité

600-6 Balisage de la rivière Gatineau

M.B. 2015-07-07-179

Considérant que le balisage de la rivière se fait depuis quelques années, sur une certaine section de la rivière;

Considérant qu'il est utile et sécuritaire pour les usagers de la rivière Gatineau que le balisage soit effectué;

Considérant que le balisage permet la mise en valeur récréotouristique du corridor de la rivière Gatineau;

Considérant l'offre de service déposée par Marina Saint-Jacques à la MRCVG pour la réalisation de ce projet au montant de 5 000\$;

Considérant la résolution 2015-R-AG-187 adoptée par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau lors de sa séance ordinaire de conseil tenue le 19 mai 2015;

Considérant que par cette résolution le conseil de la MRCVG réserve un montant de 2500\$ pour le projet de balisage de la rivière Gatineau et ce, à même son Fonds de développement régional;

Considérant la demande reçue à l'effet de participer financièrement à ce projet de balisage de la rivière Gatineau pour la portion restante des frais, soit 50% et ce, avec les autres municipalités concernées, soit : Gracefield, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Low et Denholm;

Considérant que la Ville de Gracefield s'est portée promoteur de ce projet pour l'année 2015;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu que la municipalité de Bouchette participe financièrement à ce projet à raison de 416.66\$ pour l'année 2015, à la condition que le balisage se fasse aussi à Bouchette et ce, jusqu'aux rapides des pins. Cette dépense sera imputée au poste « Sécurité civile » (02-230-00-459) ce, suite à un virement de crédits d'un montant de 420\$ provenant du poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

600-7 Municipalité de Déléage – Demande d’appui – Rampe de mise à l’eau au lac des Trente et Un Milles

M.B. 2015-07-07-180

Considérant que la demande d’appui reçue de la municipalité de Déléage concernant un projet visant à ériger une rampe de mise à l’eau publique dans la baie Noire du lac des Trente et Un Milles;

Considérant que la municipalité de Déléage déposera une demande de financement dans le cadre de la politique nationale de la ruralité 2014-2019 à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et ce, pour un montant de 77 000\$;

Considérant que la municipalité de Déléage ne possède aucun accès public pour le lac des Trente et Un Milles sur son territoire;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu que la municipalité de Bouchette appuie la municipalité de Déléage dans sa demande de financement pour l’aménagement d’une rampe de mise à l’eau publique dans la baie Noire au lac des Trente et Un Milles et ce, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité 2014-2019 de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée à l’unanimité

600-8 Règlement sur les nuisances - Appui à l’inspecteur municipal

M.B. 2015-07-07-181

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu que le conseil municipal appuie l’inspecteur municipal dans ses démarches relatives au respect du règlement des nuisances et ce, sur tout le territoire de la municipalité de Bouchette. De plus, il est également résolu de procéder à la publication d’un avis dans le journal afin d’informer les gens sur le respect du règlement régissant les nuisances sur les propriétés situées sur le territoire de la municipalité de Bouchette.

Adoptée à l’unanimité

600-9 Petite école de rang – Subvention - Autorisation de signature

M.B. 2015-07-07-182

Considérant le projet de la « Petite école de rang de Bouchette »;

Considérant que ce projet consiste à redonner vie à une petite école de rang qui était encore présente sur notre territoire;

Considérant le dépôt d’une demande d’aide financière, en janvier 2015, auprès de l’organisme « Tourisme Outaouais » dans le cadre du Programme de développement touristique de l’Outaouais (EPRT 2012-2015) et ce, pour le projet d’implantation de « La Petite école de rang de Bouchette »;

Considérant la réponse positive reçue de Tourisme Outaouais à l’effet de l’attribution d’une aide financière maximale de 20 000\$ pour ce projet;

En conséquence, sur la proposition de Gaston Lacroix, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour signer la convention relative à cette aide financière de 20 000\$ provenant de Tourisme Outaouais via le Programme de développement touristique de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Entretien du Centre municipal

M.B. 2015-07-07-183

Considérant la lettre de démission reçue de l'employé responsable de l'entretien du Centre municipal, Madame France Binette;

Considérant que cette démission sera effective le 1^{er} septembre 2015;

Considérant qu'en vertu du code municipal un contrat d'un montant inférieur à 25 000\$ peut être octroyé de gré à gré;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyé par Steve Lefebvre, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le contrat d'entretien du Centre municipal à l'aide du devis utilisé antérieurement et ce, pour une période de deux ans de même que pour une période de trois ans en option.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Demande d'ajouts d'usages – Zone F-136

Note au procès-verbal

Cette demande de modification au règlement de zonage est référée pour étude aux membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

800-2 Campagne de sac à dos scolaire 2015

Note au procès-verbal

Les membres du conseil municipal seraient intéressés à contribuer afin d'offrir à quatre élèves fréquentant l'école primaire de Bouchette, chacun sac à dos. Le personnel administratif est mandaté afin d'obtenir certaines informations de représentants de la commission scolaire ou des parents membres de l'organisation parents enfants (OPP) à ce sujet.

800-3 Bonification de l'aide financière à la voirie locale

M.B. 2015-07-07-184

Considérant la correspondance reçue en ce qui concerne une certaine bonification de l'aide financière à la voirie locale;

Considérant que le volet « Accélération des investissements sur le réseau le routier local » s'adresse aux municipalités de moins de 100 000 habitants;

Considérant que ce volet permet de soutenir financièrement les municipalités pour la réalisation de travaux d'amélioration sur tous les chemins municipaux;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'étudier ce dossier en comité. Ce comité sera formé des membres du conseil intéressés et disponibles de même que la directrice générale ou son adjointe.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Tournoi de golf SQ-MRC 2015

M.B. 2015-07-07-185

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'autoriser la maire suppléante, Karo Poirier, à participer au souper du tournoi de golf SQ-MRC 2015, tournoi qui se tiendra le mercredi 8 juillet 2015 au Club de golf Algonquin de Messines. Cette dépense au coût de 45\$ sera imputée au poste « Frais de déplacements » (02-110-00-310).

Adoptée à l'unanimité

800-5 Demande du comité de la Petite école de rang – Fête 25 juillet 2015

M.B. 2015-07-07-186

Considérant la demande reçue d'une représentante du comité de la Petite école de rang;

Considérant que cette demande consiste à obtenir l'aide de pompiers volontaires lors de la fête organisée par ce comité le samedi 25 juillet 2015 et ce, pour diriger la circulation automobile de même que pour le stationnement;

En conséquence, sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater le directeur du service incendie pour vérifier la disponibilité des pompiers pour répondre positivement à la demande du comité organisateur de la fête pour la Petite école de rang, fête qui se tiendra le samedi 25 juillet 2015. Les crédits budgétaires pour la dépense relative à cette activité proviendront du poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Nettoyage de la façade du Centre municipal

M.B. 2015-07-07-187

Sur la proposition de Steve Lefebvre, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir un prix auprès de la nouvelle entreprise locale offrant ce type de service, pour le nettoyage de la façade du Centre municipal.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Aucune question n'est posée.

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2015-07-07-188

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité

Karo Poirier
Maire suppléante

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière